

Règlement Derby Ski de La Croix de Chamrousse

Samedi 15 février 2020

1) CALENDRIER :

Le Derby Ski de La Croix de Chamrousse aura lieu pour sa 2^{ème} édition le samedi 15 février 2020.

2) PARCOURS :

L'aire de départ est fixée au début de l'Olympique Dame à 2240 m d'altitude. L'aire d'arrivée est située sur le front de neige de Chamrousse Recoin 1650.

L'organisation se réserve le droit de modifier les aires de départ et d'arrivée en fonction de l'enneigement. L'espace réservé à la course sera indiqué le jour j.

3) PARTICIPATION :

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non et à partir de 15 ans révolus **né(e) avant le 14.02.2005**. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Le certificat médical est obligatoire.

Age minimum : Toute personne souhaitant s'inscrire devra obligatoirement avoir au minimum **15 ans**.

Les participants devront uniquement fournir une copie de leur licence valide ou à défaut un certificat médical original tamponné de moins de 1 an, de non-contre-indication à la pratique du sport sélectionné en compétition. L'organisation couvre les participants uniquement dans le cadre de la course et non en cas de conduite ou pratique dangereuse.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets personnels lors de leur descente. Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est arrêté aux **150 premiers inscrits**.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels, « notamment » lors de leur descente jusqu'à l'arrivée située sur le front de neige de Chamrousse Recoin 1650.

Le choix de l'itinéraire est sous la responsabilité de chacun, les coureurs sont informés des risques inhérents aux courses extrêmes de haute montagne.

4) ASSURANCE :

Il revient à chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré pour participer à ce type d'épreuve. L'inscription intègre toutefois l'assurance.

5) ENGAGEMENT :

Les concurrents inscrits acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve. Chaque concurrent s'inscrit parmi une des catégories suivantes :

- Ski,
- Monoski,
- Snowboard (Bâtons Interdits)
- Telemark
- Handisport
- Snowscoot

Le coût de l'inscription qui est de 30€ pour les 20 premiers inscrits, et 35€ pour les 180 autres compétiteurs, comprend :

- Le forfait Ski Nocturne 15h30-20h30
- Un dossard
- Le repas du soir
- Les frais de gestion (5% du tarif)

6) OPTIONS DE PAIEMENT :

PAIEMENT EN LIGNE (préférable) :

- 1) Valider le règlement de la course sur le site en cochant la case au bas de celui-ci.
- 2) Vous avez la possibilité de régler votre inscription en ligne, ou sinon par carte bancaire sur le même site.

PAIEMENT PAR CHEQUE :

Pour ceux qui opteraient pour un paiement par chèque, afin que l'inscription soit définitivement prise en compte :

1. Valider le règlement de la course sur le site en cochant la case au bas de celui-ci.
2. Envoyer le paiement à l'ordre de **Derby Ski de la Croix de Chamrousse SAS DOSE DE SPORT** pour une réception AU PLUS TARD le 14 février 2020 (sauf accord exceptionnel de l'organisation) à l'adresse suivante :

**Derby Ski de la Croix de Chamrousse,
Office de Tourisme de Chamrousse,
42 place de Belledonne,
38410 Chamrousse.**

PAIEMENT PAR CHEQUE/ESPECES :

1. L'inscription sur place et possible par chèque ou espèce dans la limite des places disponibles.

7. RECONNAISSANCE :

La reconnaissance du parcours devra s'effectuer DANS LE RESPECT DES REGLES DU SKIEUR ET DU SAVOIR VIVRE Elle devra être obligatoirement fractionnée et effectuée à vitesse modérée.

Si ces clauses n'étaient pas respectées, le jury de course, un quelconque responsable de la sécurité ou la direction de la station se réservent le droit d'éliminer le concurrent avant le départ.

Précisons également que lors de cette reconnaissance, seule la responsabilité du coureur est engagée, le comité organisateur de la course n'étant concerné qu'à partir du départ réel du 1er concurrent.

8. DEPART et ARRIVEE :

Le départ se fera par vagues de 5/10 ou plus (selon la décision de l'organisateur).

Les dossards absents au moment de leur départ seront disqualifiés, aucun report ne sera toléré, aucun remboursement effectué.

Dans une même vague, toutes les disciplines peuvent être confondues : (Snowboard, Ski, Monoski, Télémart, et Handisport).

Lors du passage de la ligne d'arrivée, pour des raisons de sécurité, veillez à ne pas vous « coucher » dans la raquette d'arrivée et dirigez-vous directement vers la sortie.

9. PORT DU CASQUE :

Il est obligatoire. La protection dorsale est recommandée.

10. ETAT DU TERRAIN :

Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo ou la neige (sauf avis défavorable des responsables de la sécurité : si risque d'avalanche par exemple).

11. BRIEFING :

Samedi 15 février 2020, à 16h45 précises, au départ sur le début de l'Olympique Dame.

Les explications seront détaillées lors du briefing où la présence de chaque participant est **OBLIGATOIRE**.

12. LES DOSSARDS :

Les dossards seront à retirer en salle polyvalente, sous l'office du tourisme de Chamrousse Recoin 1650, le samedi 15 février de 14h00 à 15h30.

Dès que vous serez en possession du votre, vous devrez IMMEDIATEMENT le porter le jour J.

Les personnes sollicitées pour des interviews doivent conserver le dossard durant celles-ci et se diriger vers le lieu prévu à cet effet, par respect pour les partenaires.

Chaque concurrent devra s'assurer que son dossard soit visible RECTO/VERSO.

Seuls les porteurs des dossards officiels pourront participer à l'épreuve.

13. CHRONOMETRAGE :

Un système de chronométrage professionnel et indépendant est mis en œuvre.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage.

Chaque concurrent devra impérativement montrer son dossard au passage de la ligne et remettre le dossard après son arrivée aux personnes de l'organisation.

14. FORFAITS :

Les concurrents se verront remettre leur titre de transport (forfait ski nocturne avec assurance) strictement personnel et non cessible, valable uniquement le jour de l'épreuve.

15. DISQUALIFICATION SANCTIONS :

Toute infraction ou tentative de fraude aux règles précédemment citées entraînera la disqualification du ou des concurrents concernés.

Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Course ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés.

16. CLASSEMENT :

Classement individuel, par discipline.

Pour chacune des disciplines, il sera établi un classement homme, et un classement femme.

ATTENTION : il faut un minimum de 5 inscrits pour que la catégorie soit prise en compte.

17. REMISE DES PRIX :

La remise des prix aura lieu sur le podium à 21h00. L'absence d'un concurrent sur celui-ci signifie l'abandon pur et simple des gains éventuels.

18. ANNULATION :

Le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météo ou d'instabilité du manteau neigeux.

Le comité d'organisation incite les compétiteurs à souscrire l'assurance annulation lors de l'inscription en ligne.

Dans le cas contraire, différentes options sont possibles :

- Si les remontées mécaniques ne fonctionnent pas : **annulation de l'épreuve, remboursement de l'inscription MOINS les frais de gestion.**
- Si les remontées mécaniques fonctionnent mais les conditions ne permettent pas le maintien de l'épreuve : **annulation de l'épreuve, mais le forfait ayant été édité, le dîner et ayant bien lieu aucun remboursement ne sera effectué**

En cas de litige, seul le tribunal de Grenoble est compétent.